

# Rapport Commission des usagers -Année 2022(sur les données 2021)

Exemplaire vierge à imprimer ayant vocation à renseigner l'établissement avant sa saisie en ligne :

#### Questionnaire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service observation et études de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France pour procéder à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et de la qualité des prises en charge et des accompagnements.

Les données collectées seront communiquées à la Direction de la stratégie et des territoires.

Les données sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

## I. INFORMATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Questionnaire: CH LE NOUVION-EN-THIÉRACHE

#### A. Identification de l'établissement

Nom de l'établissement : Centre Hospitalier de LE NOUVION EN THIERACHE

N°FINESS ET (Entité géographique): 020000105

N°FINESS EJ (Entité Juridique): 0200000055

A-1/ Statut (choisir dans la liste déroulante) Etablissement Public à Caractère Administratif

## II. FONCTIONNEMENT DE LA CDU

B-1/ Les membres de la CDU ont-ils été formés aux rôles et missions de la CDU :	Oui	Non	Non concerné
Représentant légal	•	0	
Suppléant du représentant légal	•	0	
Médiateur médical	0	•	
Suppléant du médiateur médical	•	0	
Médiateur non-médical	•	0	
Suppléant du médiateur non-médical	•	0	
Responsable médical	0	0	•
Suppléant du responsable médical	0	0	•

	 '			Ŭ		
B-2/ Est-ce que le représenta l'article L1114-1 du Code de l	•	l) a suivi la	formation o	le base prévue	à 💿 (	Dui 向 No
B-3/ Est-ce que le représenta l'article L1114-1 du Code de l	• • • • •	nt 1) a suivi	la formation	n de base prév	ue à 🧶 🤇	Dui 🍥 No

B-4/ Est-ce que le représentant des usagers (titulaire 2) a suivi la formation de base prévue l'article L1114-1 du Code de la santé publique?	à 🔘 Oui	Non
B-5/ Est-ce que le représentant des usagers (suppléant 2) a suivi la formation de base prévul'article L1114-1 du Code de la santé publique?	ue à 🧶 Oui	Non
B-6/ Qui est le président de la Commission des usagers ?  o un représentant des usagers o le représentant légal de l'établissement (ou la personne qu'il désigne à cet effet) o un médiateur médical o un médiateur non médical	)	
B-7/ Qui est le vice-président de la Commission des usagers ?  o un représentant des usagers  o le représentant légal de l'établissement (ou la personne qu'il désigne à cet effet)  o un médiateur médical  o un médiateur non médical	)	

## C. Fonctionnement

C-1/ Existe-t-ii un regiement interieur ?	<b>O</b> ui	O NOII	
C-2/ Si oui, merci d'indiquer la date de la dernière mise à jour : 16/07/2020			
C-3/ Nombre de réunions durant l'année 2021 (séances plénières) :		3	
C-4/ Motifs en cas de réunions INFERIEURES à 4/an : Pas de quorum / Pas de médiateur me	édical - non m	nédical	
C-5/ Taux (%) de participation des RU en réunion (nombre de présents - titulaire ou son s /(nombre de sièges de RU pourvus )] :	suppléant)	100	%
C-6/ Taux (%) de participation de l'ensemble des membres obligatoires de la CDU en réul [(nombre de présents - titulaire ou son suppléant) /(nombre de sièges obligatoires pourv		80	%
C-7/ Est-ce que les RU participent à d'autres réunions que la CDU ?			
Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)			
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)			
Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN)			
Coordination des vigilances et risques sanitaires (COVIRIS)			
Commission Médicale d'Etablissement (CME)			
Comité d'Ethique			
Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)			
Autre (autres que Conseil d'Administration, Conseil de surveillance, Commission de l'activité lib	oérale):		
Conseil de surveillance			

## D. Rapport d'activité annuel

D-1/ Les membres de la CDU participent-ils à la rédaction du rapport d'activité ?	Oui	Non
D-2/ Ce rapport d'activité est-il présenté à d'autres instances (autres que les instances obli CA, CS)?	-	Oui 🌘 Noi
E. Moyens alloués au fonctionnement de la CDU		
E-1/ Est-ce que l'ensemble des plaintes et réclamations, ainsi que les réponses apportées, sont tenues à la disposition des membres de la CDU ?	Oui	Non
E-2/ : La Commission veille-t-elle à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose ?	Oui	Non
Comment		
E-3/ La Commission reçoit-elle les informations concernant: (cocher la(les) proposition(s) a	adéquate(s)	:
Mesures d'amélioration continue de la qualité préparées par la CME ainsi qu'avis, voeux ou recommanda instances de l'établissement	ations des diff	érentes
Synthèse des réclamations et plaintes		
☑ Nombre de demandes de communication d'informations médicales et délais de réponse		
Résultat des enquêtes de satisfaction (en particulier, les questionnaires de sortie)		
Nombre, nature et issue des recours gracieux ou juridictionnels formés contre l'établissement		
	e fois par an)	

E-4/ Moyens matér	riels alloués au fonctionnement de la (	CDU (cocher la(les) proposition(s) adéquate(s) :	
Aucun Rembourseme	☐ Boîte aux lettres dédiée nt des frais de déplacement des RU	<ul><li>✓ Restauration</li><li>✓ Prêt materiel ou salle</li></ul>	
Téléphone Autre :	✓ Adresse e-mail fournie par l'étai	blissement (collective ou individuelle)	
E-5/ Le(s) nom(s) e destinés aux usag	et les coordonnées des RU figurent-ils ers?	sur les documents d'information    Oui	) Non
S'agit-il de :	o coordonnées personnelles		
	ocordonnées fonctionnelles		
F. Moyens de ce	ommunication sur le rôle et les	activités de la CDU	
F-1/ Support d'info	ormation des <u>usagers</u> (cocher la(les) p	roposition(s) adéquate(s) :	
Affichage	Livret d'accueil	Communication orale/réunions	
Permanence		Rencontre avec les usagers	
F-2/ Support d'info	ormation du <u>personnel de l'établissem</u>	ent (cocher la(les) proposition(s) adéquate(s) :	
Affichage	Communication orale/r	éunions	
Internet ou intrar	net 📝 Base documentaire		

### **III. RECLAMATIONS ET MEDIATIONS**

#### **G. RECENSEMENT**

G-1/ Existe-t-il une procédure de traitement des réclamations écrites?	Oui	Non
G-2/ Existe-t-il une procédure de traitement des réclamations orales?	Oui	Non
G-3/ Nombre de réclamations écrites		2
G-4/ Nombre de réclamations orales		0
G-5/ Taux (%) de réclamation/nombre d'hospitalisations		0.5
G-6/ Nombre d'éloges		17

#### H. Motifs de réclamations

Accueil et administration

H-1/ Accueil loge, hôtesse

H-1/A Nombre de réclamations 0

H-1/B Nombre de médiations

0

H-2/ Facturation

H-2/A Nombre de réclamations

H-2/B Nombre de médiations

0

H-3/ Dépassements d'honoraires

H-3/A Nombre de réclamations

H-3/B Nombre de médiations *0* 

H-4/ Mode d'hospitalisation

H-4/A Nombre de réclamations *o* 

H-4/B Nombre de médiations

0

H-5/ Attente / Délais

H-5/A Nombre de réclamations

H-5/B Nombre de médiations

0

#### H-6/ Signalisation (intérieure, extérieure)

H-6/A Nombre de réclamations H-6/B Nombre de médiations

0

#### H-7/ Identification des personnels (avec soignants)

H-7/A Nombre de réclamations H-7/B Nombre de 0 médiations

0

#### H-8/ Standard téléphonique

H-8/A Nombre de réclamations H-8/B Nombre de médiations

0

#### H-9/ Autre

H-9/A Nombre de réclamations H-9/B Nombre de 0 médiations

0

#### Prise en charge : aspects médicaux

#### H-10/ Information du malade/de la famille

H-10/A Nombre de H-10/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-11/ Contestation du diagnostic médical

H-11/A Nombre de réclamations H-11/B Nombre de médiations

0 0

#### H-12/ Accès au dossier médical

H-12/A Nombre de H-12/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-13/ Secret médical

H-13/A Nombre de H-13/B Nombre de médiations

péclamations 0

#### H-14/ Non recueil du consentement

H-14/A Nombre de H-14/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-15/ Qualité des soins

H-15/A Nombre de H-15/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-16/ Divergence sur les actes médicaux

H-16/A Nombre de H-16/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-17/ Prise en charge de la douleur

H-17/A Nombre de H-17/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-18/ Accident thérapeutique, séquelles

H-18/A Nombre de H-18/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-19/ Infections nosocomiales

H-19/A Nombre de H-19/B Nombre de médiations

réclamations o

#### H-20/ Relations avec les médecins

H-20/A Nombre de H-20/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-21/ Maltraitance

H-21/A Nombre de H-21/B Nombre de médiations

réclamations d

#### H-22/ Accompagnement de fin de vie

H-22/A Nombre de H-22/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-23/ Coordination des soins

H-23/A Nombre de H-23/B Nombre de médiations

réclamations (

H-24/ Autre

H-24/A Nombre de H-24/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### Prise en charge: aspects para-médicaux

#### H-25/ Qualité des soins

H-25/A Nombre de H-25/B Nombre de médiations

réclamations o

#### H-26/ Nursing, surveillance

H-26/A Nombre de H-26/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-27/ Relations avec le personnel

H-27/A Nombre de H-27/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-28/ Insuffisance de personnel

H-28/A Nombre de H-28/B Nombre de médiations

réclamations o

#### H-29/ Organisation des examens

H-29/A Nombre de H-29/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-30/ Divergence sur les actes paramédicaux

H-30/A Nombre de H-30/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-31/ Information sortie/transfert

H-31/A Nombre de H-31/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-32/ Liberté de circulation (enfermement, isolement, ...)

H-32/A Nombre de H-32/B Nombre de médiations

réclamations 0

H-33/ Autre

H-33/A Nombre de H-33/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### Vie quotidienne, environnement

#### H-34/ Alimentation, diététique

H-34/A Nombre de H-34/B Nombre de médiations

péclamations 0

#### H-35/ Mécontentement sur les prestations hôtelières

H-35/A Nombre de H-35/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-36/ Locaux (accès, sécurité)

H-36/A Nombre de H-36/B Nombre de médiations

réclamations 0

#### H-37/ Perte, vol, objet endommagé

H-37/A Nombre de H-37/B Nombre de médiations

réclamations o

#### H-38/ Autre

H-38/A Nombre de H-38/B Nombre de médiations

réclamations 0

8

42

25

#### I. Traitement des réclamations et médiations

## **Réclamations:** I-1/ Délai MINIMUM de traitement complet des réclamations en jours : I-2/ Délai MAXIMUM de traitement complet des réclamations en jours : I-3/ Délai MOYEN de traitement complet des réclamations en jours : I-4/ Comment les RU sont-ils associés à la gestion des réclamations? ☑ Présentation, analyse et recommandations lors des réunions CDU Avis systématique demandé Proposition de rencontre avec les réclamants Possibilité de consultation du registre des plaintes et réclamations et des réponses faites aux réclamants Transmission systématique d'une copie des réclamations et des réponses apportées Autre: I-5/ Si un (ou plusieurs) EHPAD est associé à votre établissement, est-ce que les Oui Non réclamations émises dans celui-ci remontent à la CDU ? I-6/ Combien de réclamants la CDU a-t-elle reçus ? 0 I-7/Pour les établissements publics de santé mentale (EPSM), existe-t-il une procédure spécifique de recueil des réclamations des personnes hospitalisées sans consentement? Oui Non Non concerné

#### **Médiations:**

I-8/ Existe-t-il un dispositif d'information sur les voies de recours et de conciliation à la	Oui	Non
destination des usagers ?		

#### I-9/ Selon quelles modalités :

Affichage	Internet
	Journal interne
Information orale	Autre, non précisé

I-10/ Dans les courriers invitant à une médiation, est-il spécifié que le patient peut être Oui Non accompagné par un RU?

I-11/ Le rapport du médiateur (accompagné de la réclamation) est-il transmis à la CDU?

## IV . MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

J-1/ Existe-t-il un QUES	TIONNAIRE de satisfaction ?	<ul><li>Oui</li></ul>	Non
J-2/ Comment le questi	onnaire est-il remis ? (plusieurs réponses possibles)		
☑ A l'accueil, entrée en	nospitalisation ou pré-admission		
A la sortie	A libre disposition dans les services		
Autre:			
J-3/ Une aide est-elle ap	pportée au remplissage de ce questionnaire ?	<ul><li>Oui</li></ul>	Non
Par qui?	Soignant ; Entourage		
J-4/ Taux de retour (sur (en %) :	année) = nombre de questionnaires retournés /nombre d'hospitalisation	ons	10
J-5/ Une (ou des) ENQU	ETE(S) de satisfaction a(ont)-elle(s) été mise(s) en place en 2021 ?	Oui	Non

## V. INFORMATION DES USAGERS

## K. Dispositifs d'information des usagers

K-1/ A quel moment le Livret d'accueil est-il ı	remis à l'usager ? (plusi	eurs réponses	possibles)		
<ul> <li>✓ Lors de son entrée dans l'établissement de sa</li> <li>✓ En amont de l'hospitalisation (en cas d'hospita</li> <li>✓ Dans la chambre d'hospitalisation</li> </ul>	•		,		
K-2/ Une information orale est-elle associée à	la remise du livret ?			Oui	Non
K-3/Le livret d'accueil est-il proposé en Facile formats adaptés ?	à Lire et à Comprendre	ou dans d'auti	res	Oui	Non
K-4/ Si non, pourquoi : Demarche inexistar	nte				
K-5/ Quels documents sont associés à la remi  Un formulaire de désignation de personne de d  Un formulaire de directives anticipées  Un formulaire d'accès au dossier médical  Procédure de réclamation et/ou plainte  Charte de la personne hospitalisée	<del></del>	réponses poss	sibles)		
K-6/ Date de dernière mise à jour du livret:	10/06/2022				
K-7/ La charte de la personne hospitalisée e  Dans chaque chambre Dans l'unité  Dans le dossier du patient (HAD)  Autre :	est affichée : Dans les lieux fréquentés	par les usagers	s de l'établiss	sement	
K-8/ Pour les établissements ayant signé la ch dernière est-elle affichée?	narte Jacob, cette	<ul><li>Oui</li></ul>	Non	No	n concerné
K-9/ Existe-t-il un ou des protocoles sur la dél patients et à leurs proches ?	ivrance des informations	s médicales au	ux Oui	(	Non
K-10/Comment s'assure-t-on que ces informat Demande de compréhension auprès du patient	tions sont bien comprise	es par le patier	nt ?		

Demande de compréhension auprès du patient Demande de reformulation des informations communiquées

K-11/Le patient est-il toujours le destinataire principal des informations méd concernant ?	icales le	Oui	Non
K-12/ Est-ce qu'un temps spécifique d'échange (en dehors des visites quotic patient pour l'informer de sa situation médicale ?	diennes) est	t prévu avec	le
Toujours Souvent Rarement Jama	is		
K-13/ Est-ce que la lettre de liaison est mise en place dans votre établissement ?	Non	Non conce	rné
K-14/ Si oui, est-elle remise le jour de la sortie au patient par le médecin ou de l'équipe de soins ?	ın membre	Oui	Non
K-15/ La lettre de liaison est-elle transmise le même jour au médecin traitant	?	Oui	Non
K-16/ L'existence d'un dossier médical partagé créé par le patient est-elle v d'y verser la lettre de liaison ?	érifiée afin	Oui	Non
K-17/ Existe-t-il un protocole sur l'annonce du diagnostic en cancérologie?	Oui 🔘	Non 🂿 N	Non concerné
K-18/ Existe-t-il un ou des protocoles sur l'annonce du diagnostic dans d'autres pathologies?	Oui 🔘	Non 🍥 N	Non concerné

# **VI. RESPECT DES DROITS DES USAGERS**

L. Formation du personne	ei aux uroits de	<u>s usagers</u>	
L-1/ Nombre de formations aux	droits des usage	ers:	0
L-2/ Nombre de personnes forn	nées :		0
L-3/ Volume horaire des format	ions (en heures)	:	0
L-4/ Est-ce que des représenta	nts des usagers i	nterviennent dans ces formations	? Oui Non
L-5/ Sujets des formations ? (p	lusieurs réponses	s possibles)	
Organisation de la démocratie  La désignation d'une personne  Prise en charge de la douleur  Respect des croyances et con  Accès au dossier médical  Autre (merci d'indiquer l'intitulé	e de confiance	Rédaction de directives anticipé Promotion de la bientraitance Adaptation de la communication (FALC, accueil des personnes e	ı aux publics spécifiques
M. Respect des croyances	s et conviction	s	
M-1/ Existe-t-il un dispositif rela l'établissement ?			Non Non concerne
Procédure d'accueil / entrée d  Mise en place de permanence	ans l'établissemen s pour l'information	n des usagers Autre :	d'accueil
M-3/ Une personne référente es	_	u sein du personnel ?	○ Oui ● Non
M-4/ Existe-t-il un ou des lieux  cuménique/multi-religieux  Catholique Israélite Autre:	de culte ?  Non Protestant Musulman	Sans objet	
N. Recueil du consentem	ent médical		
N-1/ Existe-t-il une procédure d	le recueil du cons	sentement libre et éclairé?	Oui Non
N-2/ Est-ce que la personne de	confiance est inc	cluse dans cette procédure ?	Oui Non
N-3/ Comment ce consentemer	nt libre et éclairé e	est-il défini, obtenu et compris ?	

https://solen3.enquetes.social.gouv.fr/cgi-5/HE/P?P=2529z218z7z258z27z59398F41CA

Document complété et signé

O. Information sur les trais de prise en charge			
O-1/ Les tarifs sont-ils affichés sur les lieux de consultation ?	Oui	Non	
O-2/ L'information sur l'obligation de réaliser un devis pour un montant supérieur à 70 euros est-elle délivrée ?			Non
O-3/ Lorsque les actes incluent la fourniture d'un dispositif médical onéreux ou s de chirurgie esthétique, un devis est-il proposé ?	sont  Oui Non	Nor	n concerné
O-4/ Pour les établissements publics, y-a-t-il dans votre établissement des conventions signées avec des médecins en activité libérale ?	<ul><li>Oui</li><li>Non</li></ul>	Nor	ı concerné
Si oui, combien ? 45			
P. Accès au dossier médical			
P-1/ Existe-t-il des consignes d'information sur la procédure d'accès au dossier	médical ?	Oui	Non
P-2/ Quelles sont les modalités d'information des usagers sur l'accès au dossier  ☑ Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement  ☑ Affichage ou liv  ☐ Mise en place de permanences pour l'information des usagers ☑ Internet		Person	ne référente
Autre :			
P-3/ Le personnel est-il formé à l'accès au dossier médical?		Oui	Non
P-4/ Nombre de demandes de dossier médical de MOINS de 5 ans :			1
P-5/ Nombre de demandes de dossier médical de PLUS de 5 ans :			0
P-6/ Nombre de refus de dossier médical de MOINS de 5 ans :			0
P-7/ Nombre de refus de dossier médical de PLUS de 5 ans :			0
P-8/ Nombre de réclamations relatives à l'accès au dossier médical :			1
P-9/ L'accès au dossier médical sur place est-il possible ?		Oui	Non

P-10/ Le coût du mode de transmission (photocopies, clés USB...) est-il facturé aux usagers ? 

Oui

Non

P-11/ Quel est le délai minimum d'accès aux dossiers de MOINS de 5 ans (nombre de jours) :	8
P-12/ Quel est le délai maximum d'accès aux dossiers de MOINS de 5 ans (nombre de jours) :	8
P-13/ Quel est le délai moyen d'accès aux dossiers de MOINS de 5 ans (nombre de jours) :	8
P-14/ Si le délai moyen dépasse le délai légal (8 jours), indiquez le motif de ce dépassement : Oui	
P-15/ Quel est le délai minimum d'accès aux dossiers de PLUS de 5 ans (nombre de jours) :	60
P-16/ Quel est le délai maximum d'accès aux dossiers de PLUS de 5 ans (nombre de jours) :	60
P-17/ Quel est le délai moyen d'accès aux dossiers de PLUS de 5 ans (nombre de jours) :	60
P-18/ Si le délai moyen dépasse le délai légal (61 jours), indiquez le motif de ce dépassement :  Oui  P-19/ En cas de décès de la personne malade, le motif du demandeur et l'absence de volonté contraire du patient sont-ils vérifiés ?  Oui	Non
P-20/ En cas de soins sans consentement, une organisation est-elle prévue pour on one permettre la consultation du dossier médical ?	ncerné
P-21/ Existe-t-il une procédure spécifique pour l'accès au dossier médical des personnes détenues ?	
Oui Non Non concerné	
P-22/ Les dossiers médicaux des personnes détenues sont-ils à la seule disposition Oui des personnels soignants ?  Non	concerné
P-23/ Nombre de demandes de dossier médical reçues de la part de patients détenus :	

## Q. Personne de confiance

Q-1/ Existe-t-il une procédure d'information des usagers sur la possibilité de désigner une personne de confiance ?	Oui	Non
Q-2/ Quelles sont les modalités d'information des usagers sur la personne de confiance ?  Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement  Mise en place de permanences pour l'information des usagers  Internet  Désignation d'une personne référente au sein du personnel  Autre :		
Q-3/ Les modalités d'information sont-elles adaptées pour faciliter la compréhension du patient ?	Oui	Non
Comment ?		
Informations transmises par l'équipe soignante		
Q-4/ Le personnel soignant est-il formé sur la personne de confiance ?	Oui	Non
R. Directives anticipées relatives à la fin de vie		
R-1/ Existe-t-il une procédure d'information des usagers sur la possibilité de rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie ?	Oui	Non
R-2/ Quelles sont les modalités d'information des usagers sur les directives anticipées ?		
✓ Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement ✓ Affichage ou livret d'accueil		
Mise en place de permanences pour l'information des usagers Internet		
Désignation d'une personne référente au sein du personnel Autre :		
R-3/ Les modalités d'information sont-elles adaptées pour faciliter la compréhension du patient ?	Oui	Non
Comment ?		
Informations transmises par l'équipe soignante		
R-4/ Le personnel soignant est-il formé sur les directives anticipées?	Oui	Non

## S. Prise en charge de la douleur

S-1/ Existe-t-il une structure d'étude et de traitement de la douleur chronique (SDC) ?		Non
S-2/ Existe-t-il une procédure systématique d'évaluation et de prise en charge de la douleur dans les services ?	<ul><li>Oui</li></ul>	Non
S-3/ Existe-t-il une procédure d'information des usagers sur la prise en charge de la douleur ?	Oui	Non
S-4/ Si oui, quelles en sont les modalités ? (plusieurs réponses possibles)		
Procédure d'accueil / entrée dans l'établissement Désignation d'une personne référente	e au sein c	du personnel
Mise en place de permanences pour l'information des usagers  ☑ Affichage ou livret d'accueil		
Autre:		
S-5/ Les modalités d'information sont-elles adaptées pour faciliter la compréhension du patient ?	Oui	Non
Comment ?		
Livret d'accueil et personnel soignant		
S-6/ Le personnel soignant est-il formé à la prise en charge de la douleur?	Oui	Non

## T. Prise en charge du décès

T-1/ Existe-t-il une procédure formalisée en cas de décès du patient ?				Oui	Non
T-2/Qu'inclut la procédure concernant la p	orise en charge du déc	cès ?			
Désignation d'un référent dans les services		ons avec les pompes funè	ebres		
▼ Toilette d'hygiène     ▼ Passage d'un aumônier					
Possibilité d'un recueillement auprès du défun	t	gnement psycho-social de	es familles		
Rites mortuaires différenciés en fonction o	des cultures				
T-3/ Comment le personnel a-t-il connaiss	ance de cette procédu	ure ?			
Livret d'accueil ou séminaire d'intégration					
▼ Base documentaire					
Journal interne					
Procédures et formulaires à disposition dans chaque service	Autre, no	on précisé			
U. Promotion de la bientraitance					
U-1/ Existe-t-il des actions de promotion de la bientraitance ?				Oui	Non
U-2/Quelles actions de promotion sont mi	ses en place ?				
Existence d'un comité éthique		Auto-évaluation			
Groupe de travail, journées spécialisées, séances de sensibilisation					
Procédures					
Enquêtes		Bulletin d'informat	tion		
<b>V</b> Audit □ Ch	arte Jacob	Charte bientraitan	ice		
Autre:					
U-3/ Des formations à la bientraitance sor	nt-elles proposées aux	personnels ?		Oui	Non
V. Evaluation des pratiques					
V-1/ Existe-t-il des Evaluations des Pratiques Professionnelles ayant pour thématique le respect des droits des usagers (confidentialité, accès au dossier médical, prise en charge de la douleur, directives de fin de vie, etc.)				⊚ Oui	Non
V-3/ Existe-t-il un comité éthique ?	Oui, ouvert aux repré:	sentants des usagers	Oui	No	n

# **VII. ACCUEIL DES PERSONNES**

W-1/ Des dispositifs spécifiques d'accue	il existent-ils pour les publics suivants ?		
Personnes non francophones Personnes non et mal voyantes Personnes ayant un régime particulier Personnes détenues Personnes à mobilité réduite	Personnes illettrées/analphabètes Personnes sourdes et malentendantes Personnes atteintes de handicap psychique/de troubl Personnes en situation de grande précarité	es du com	portement
W-2/ L'ensemble des locaux de l'établiss	ement sont-ils accessibles aux personnes à mobilité	réduite ?	
	·	Oui	Non
W-3/ Existe-t-il des adaptations pour les	autres types de handicaps ?	Oui	Non
Lesquelles ? Rampes Rebord anti-dérapant Bandes podotactiles Ascenseur "parlant"			
W-4/ La continuité de la chaîne de déplac	cement est-elle assurée ?	Oui	Non
Quels sont les maillons manquants	? Pour les non voyants (braille)		
W-5/ Existe-t-il un référent "Handicap" de problématique de l'accès aux soins des	ans votre établissement, chargé de l'ensemble de la personnes en situation de handican?	Oui	Non

# **VIII. AVIS DONNES PAR LA CDU**

X-1/La CDU a-t-elle proposé un projet des usagers ?	) Oui	Non
X-2/ Si oui, merci de les citer : Non		
X-3/ Nombre de recommandations sur l'amélioration de la qualité de prise en charge formu par la CDU en 2021 :	lées	0
X4/ Thème(s) de recommandations :		
Processus d'évaluation		
Procédures et pratiques de prise en charge		
Mise en oeuvre des droits des usagers		
☐ Vie quotidienne et travaux		
Accessibilité		
X-5/ Lister les recommandations 0:		
X-6/ Des actions spécifiques sont-elles conduites en lien avec les usagers de la CDU (maisons des usagers, permanence, animation, ateliers, sensibilisation à l'accueil de populations spécifiques,) ?	ii (	Non
X7/ Date de validation de la présente enquête par la CDU :		
01/12/2022		

# Commentaires ou ajouts spécifiques à l'établissement :

Enquête présentée et validée lors de la CDU du 01/12/22

AVERTISSEMENT : il vous est fortement recommandé d'imprimer ce questionnaire une fois rempli avant sa validation finale.

L'enquête ainsi imprimée vous permettra de justifier de la réalisation du rapport relatif à la CDU de votre établissement.

Cliquer ici pour imprimer votre questionnaire

Merci de valider vos réponses en cliquant sur le bouton ci-dessous.